

**Programme d’appui**

**A la mobilisation des ressources interieures**

**et**

**aux corps de contrôle**

**en république de guinée**



**« AMRIC »**

Termes de référence pour le recrutement d’un.e expert(e) en suivi-évaluation, redevabilité et apprentissage

Et la finalisation des valeurs de référence et les indicateurs liés au CL du PACCAF ainsi que la capitalisation de deux succes stories du projet PACCAF

Juillet 2023

Table des matières

[1 Information générales 3](#_Toc141098197)

[2 Contexte 3](#_Toc141098198)

[2.1 Contexte général 3](#_Toc141098199)

[2.2 Présentation du programme AMPRIC 4](#_Toc141098200)

[2.3 Présentation du projet PACCAF 7](#_Toc141098201)

[3 OBJECTIFS ET RESULTATS POURSUIVIS 8](#_Toc141098202)

[3.1 Objectifs de la mission 8](#_Toc141098203)

[3.2 Résultats attendus 8](#_Toc141098204)

[4 Description de la mission 9](#_Toc141098205)

[4.1 Principales activités 9](#_Toc141098206)

[5 Livrables attendus 11](#_Toc141098207)

[6 Organisation des travaux 11](#_Toc141098208)

[6.1 Modalités de coordination 11](#_Toc141098209)

[6.2 Conditions de travail 11](#_Toc141098210)

[6.3 Lieu et durée de la mission 12](#_Toc141098211)

[7 Moyens 12](#_Toc141098212)

[7.1 Profil(s) demandé(s) 12](#_Toc141098213)

[7.2 Budget estimatif (facultatif) 12](#_Toc141098214)

[8 Annexes 13](#_Toc141098215)

# Information générales

|  |  |
| --- | --- |
| Intitulé de la mission | Élaborer et formaliser le Plan de Suivi Évaluation du projet AMRIC |
| Bénéficiaire(s) | Equipe projet AMRIC et partenaires de mise en œuvre (Ministères du Budget, Direction Générale des Impôts, Direction Générale des Douanes, Ministère de l’Economie et des finances, Direction Générale de la Trésorerie et de la Comptabilité Publique, Inspection Générale des Finances, Cour des Comptes, Inspection Générale de l’Etat) |
| Pays | Guinée (Conakry) |
| Présence locale souhaitée | oui |
| Budget estimé ou durée totale des jours prévus | **15 000 € pour 17 jours** |

# Contexte

## Contexte général

Contexte et enjeux stratégiques du programme

**Pour faire face à la baisse de l’aide publique au développement et des financements extérieurs**, notamment les investissements directs à l’étranger, l’entrée en vigueur du tarif extérieur commun et pour rendre l’économie guinéenne plus résistante aux chocs extérieurs (ex : guerre en Ukraine), il apparait essentiel de renforcer les efforts et les capacités de mobilisation des recettes intérieures (MRI) dans le pays. L’Etat guinéen a en effet besoin d’accroître ses marges budgétaires pour réussir à financer ses investissements et dépenses sociales prioritaires.

**Depuis 2010, la République de Guinée est engagée dans une consolidation progressive de ses institutions publiques pour bâtir un état de droit**. Les autorités de transition ont exprimé la poursuite de cette priorité dans la Feuille de route du gouvernement de transition en Décembre 2021 et l’ont confirmé et développé dans le Programme de Référence Intérimaire de la Transition (PRIT) 2023-2025 promulgué en Décembre 2022.

L’**amélioration de la gestion des finances publiques est une priorité des nouvelles autorités** afin de créer l’espace budgétaire indispensable au financement des infrastructures économiques et sociales qui font cruellement défaut dans le pays. Cela implique à la fois un accroissement de la mobilisation des ressources intérieures (MRI) mais aussi un renforcement de la préparation budgétaire et du contrôle de la chaîne de la dépense publique.

**La France et l’Union Européenne appuient la Guinée dans cette stratégie**. Expertise France soutient depuis septembre 2015 l’administration fiscale et des douanes et les corps de contrôle dans le cadre de projets financés par l’Union européenne (PARAF et PACCAF sur la période 2015-2021 avec Expertise France, et encore avant RECOR). L’AFD a mobilisé entre 2019 et 2021 une facilité d’appui, de préparation et de suivi de projets (FAPS) pour un appui technique au projet de création de la Mission d’Appui à la Mobilisation des Ressources Intérieures (MAMRI).

## Présentation du programme AMPRIC

**L’objectif général** de ce programme est que l'Etat et les collectivités territoriales pilotes disposent de ressources propres croissantes, afin de mener à bien des politiques publiques au bénéfice des populations.

**L’objectif spécifique** est **l’amélioration de la mobilisation des ressources fiscales et non fiscales** par les principales régies financières, de manière concomitante avec **l’amélioration du contrôle de la gestion des finances publiques et de la transparence**.

Dans cette perspective, le programme est structuré autour de quatre composantes, à savoir :

**Composante 1**: l’administration a une capacité renforcée à mobiliser des ressources fiscales et à définir et piloter des politiques fiscales.

**Composante 2**: la mobilisation des ressources dans les collectivités pilotes ciblées par le programme est accrue.

**Composante 3**:l'administration des douanes a une capacité renforcée à la mobilisation des ressources et à la lutte contre la fraude.

**Composante 4**: les capacités d'inspection des corps de contrôle sont renforcées et les organisations de la société civile ont une capacité renforcée à prendre part à la construction, au suivi et à l’évaluation des budgets de l’Etat et des communes pilotes ciblées par le programme.

Intervenants

Expertise France (EF), sera l’ensemblier de mise en œuvre du programme. A travers une équipe projet, basée en Guinée, elle assurera la mise en œuvre et le suivi de l’ensemble du projet.

L’Etat guinéen, notamment à travers son Ministère du Budget et de son Ministère de l’Economie et des Finances, sera le bénéficiaire final du projet et jouera un rôle de premier plan dans la mise en œuvre et le pilotage de l’opération.

Coût et financement

Le financement de ce programme s’élève à 8 M€. Il se décompose en deux financements distincts, à savoir :

Un financement de l’AFD de 5M€, issu du fonds du Plan d’Investissement Stratégique pour le Développement (PISD) de la Direction Générale du Trésor française dédié à la mobilisation des ressources intérieures, sur une durée de 4 ans couvrant la période d’avril 2023 à mars 2027.

Un financement de l’Union Européenne d’un montant de 3 M€, dans le cadre du Programme d’Appui à la Transition Politique en République de Guinée sur une durée de 2 ans couvrant la période prévue d’avril 2023 à mars 2025.

Stratégie et contenu du projet

### Composante 1 : l’administration a une capacité renforcée à mobiliser des ressources fiscales et à définir et piloter des politiques fiscales

La composante 1 vise à soutenir l’administration centrale dans sa capacité à mener à bien ses missions et ses politiques publiques de mobilisation des ressources intérieures. Dans cette perspective, le programme interviendra aux cinq niveaux, distincts et complémentaires, listés ci-dessous. Un expert en administration fiscale sera positionné auprès de la Direction Générale des Impôts (DGI). Il sera en charge du pilotage des activités mises en œuvre dans cette composante :

* + Mise en place du cadre organique de l’administration centrale ;
	+ Elargissement et sécurisation de l’assiette fiscale ;
	+ Renforcement du recouvrement et de la gestion des impôts ;
	+ Poursuite de l’appui à l’Unité de Politique Fiscale (UPF) ;
	+ Contribution à la définition de stratégies de politiques fiscales.

###

### Composante 2 : la mobilisation des ressources dans les collectivités pilotes ciblées par le programme est accrue

Cette composante se focalisera sur le niveau déconcentré afin d’accompagner et structurer la collecte des impôts au profit des collectivités territoriales (CT). Pour ce faire le projet interviendra tant au niveau des services déconcentrés des impôts, que directement des CT. Il est proposé de concentrer l’appui sur2 collectivités territoriales pilotes qui seront sélectionnées au démarrage du projet selon certains critères (potentiel fiscal, situation financière, etc.). Cela sera fait de manière coordonnée et en synergie avec l’ensemble des activités de renforcement des services de la DGI (composante 1).

Un expert en comptabilité publique/fiscalité locale sera positionné auprès de la Direction Général du Trésor et de la Comptabilité Publique (DGTCP). Il sera en charge du pilotage des activités mises en œuvre dans cette composante. Les collectivités territoriales pilotes seront validées par le comité de pilotage du projet.

Les activités de cette composante, sont organisées autour des deux sous-composantes suivantes :

* Les services déconcentrés des impôts ont une capacité renforcée à la mobilisation des recettes fiscales sur les territoires pilotes
	+ Réhabilitation de services déconcentrés dans les CT pilotes
	+ Renforcement du pilotage des services déconcentrés par la DGI et la DGTCP
	+ Renforcement du contrôle des services des CT par le contrôle de légalité des préfectures
	+ Mis à niveau et vulgarisation du cadre budgétaire et comptable
	+ Sécurisation du schéma bancaire de la gestion des recettes fiscales
* Les collectivités territoriales pilotes ont une capacité renforcée à la mobilisation des recettes non fiscales
	+ Etat des lieux des taxes locales collectées dans les collectivités expérimentatrices
	+ Mise à jour de l’assiette et du mode de recouvrement
	+ Formation des agents

### Composante 3 : l'administration des douanes a une capacité renforcée à la mobilisation des ressources et à la lutte contre la fraude

Le projet poursuivra son appui à l’administration des Douanes. Dans un contexte marqué par l’accélération et la massification des flux, notamment en raison de l’élargissement et du développement du commerce électronique (Guichet Unique), de la libre circulation à l’intérieur de la CEDEAO (application du tarif extérieur commun dans la CEDEAO) mais également marqué par l’internationalisation de la criminalité organisée, la douane doit continuellement adapter ses approches de la gestion des mouvements de marchandises à travers les chaînes logistiques internationales et les frontières afin de protéger les citoyens et lutter contre les pertes de recettes fiscales.

L’appui s’attachera à poursuivre des chantiers de sécurisation des recettes, de réduction des délais de dédouanement, de renforcement de capacités des agents et des cadres de la Direction Générale des Douanes (DGD) comme des services déconcentrés aux frontières.

* + Le régime de transit est plus sécurisé
	+ Le contrôle et la surveillance sont renforcés
	+ Les délais de la mainlevée sont réduits (dédouanement import et export des marchandises au port)
	+ La gestion du contentieux est améliorée
	+ Le pilotage et la gouvernance de la DGD sont améliorés

### Composante 4 : les capacités d'inspection des corps de contrôle sont renforcées et les organisations de la société civile ont une capacité renforcée à prendre part à la construction, au suivi et à l’évaluation des budgets de l’Etat et des communes.

Enfin, le programme porte sur la transparence dans la gestion des finances publiques à travers le renforcement des acteurs du contrôle. En effet, dans un contexte marqué par la hausse souhaitée par les autorités des dépenses publiques, le renforcement du contrôle de la gestion publique reste d’une importance particulière.

Ainsi le programme a pour objectif l’amélioration de la gestion des finances publiques à travers le renforcement de l’efficacité de la collecte fiscale, mais aussi par le renforcement de l’efficacité des acteurs du contrôle, à savoir, la Cour de Comptes, l’Inspection Générale d’Etat et ses inspections sectorielles, et l’Inspection Générale des Finances.

Les appuis précédents ont permis leur constitution et leur opérationnalisation. Le présent programme prévoit la poursuite du travail déjà réalisé dans ce sens renforçant leurs capacités d’inspection, avec un expert long terme qui sera responsable de la mise en œuvre de toutes les actions d’assistance technique prévues.

En complément, le programme développera un appui au contrôle externe à travers les Organisations de la Société Civile (OSC).

L’enjeu est de permettre aux OSC de disposer des éléments d’analyse et de lecture pour réaliser leurs missions de supervision et de contrôle de la gestion des finances publiques, aussi bien sur le volet recettes que dépenses. Cet axe de renforcement des capacités des OSC est ainsi transversal au projet.

Les activités de cette composante viseront à favoriser l’information des citoyens et la redevabilité des acteurs à leurs égards. Ces organisations seront sélectionnées puis mobilisées pour travailler avec l'Etat et les collectivités territoriales dans une logique de promotion du civisme fiscal et de redevabilité.

La méthodologie envisagée est la suivante :

* + identifier des associations citoyennes (dont des association de femmes) mobilisables sur le thème de la fiscalité et des taxes locales, au niveau national et dans les territoires pilotes ;
	+ définir avec elles un plan d’action triennal ;
	+ former les différents acteurs associatifs sur les enjeux et les modalités du civisme contributif et du contrôle citoyen ;
	+ mettre en œuvre les actions choisies (civisme et contrôle) de manière conjointe : élus locaux, services déconcentrés (centres des impôts, de recette municipale, associations).

Indicateurs et dispositif de suivi-évaluation

Durant la phase de démarrage, un appui à la finalisation et la mise en place du dispositif de suivi/évaluation est indispensable.

**Il s’agira surtout d’identifier et/ou vérifier : i) les valeurs de base, ii) les valeurs cibles intermédiaires et finaux, iii) les sources d’informations, iv) et les risques.**

Cela pourrait se faire avec l’appui d’un professionnel du suivi/évaluation qui, sur la base de la proposition de cadre logique et de la Théorie du Changement, et en concertation étroite avec les parties prenantes, finalisera l’architecture du cadre de suivi évaluation. Il pourra être ponctuellement mais régulièrement mobilisé pour assurer un contrôle qualité, en particulier la première année.

Le plan de suivi évaluation sera entériné au premier COPIL du projet prévu en Octobre 2023.

Le cadre logique du programme et le la théorie du changement sont annexées aux présent TDR.

## Présentation du projet PACCAF

Démarré en août 2018 et terminé en décembre 2022, le projet PACCAF, Projet d’Appui aux Corps de Contrôle et à l’Administration Fiscale, a contribué à nourrir la réflexion du présent projet. Il avait pour objectif l’amélioration la performance de la gestion des finances publiques en Guinée.

L’atteinte de cet objectif général devait se matérialiser à travers la réalisation de trois objectifs spécifiques.

1. S’agissant tout d’abord du volet fiscal du projet, l’objectif spécifique lié porte sur l’amélioration de la mobilisation des ressources intérieures.
2. Le deuxième objectif spécifique concerne le volet de la redevabilité publique: l’amélioration du contrôle de la gestion des finances publiques et de la transparence.
3. Le troisième objectif spécifique concerne la facilitation des affaires et le renforcement de la surveillance.

Le projet s’inscrivait dans le volet d'appui complémentaire du Programme d’appui à la consolidation de l’Etat (PACE II) de l'Union européenne. L’action contribuera aux résultats n. 2, 5, 6 et 14 :

 **R2:** La mobilisation de ressources financières nationales est renforcée et sécurisée, notamment par l’élargissement de l’assiette fiscale, l’application d’un numéro d’identification permanent, l’amélioration de la gestion du recouvrement des arriérés, une meilleure maitrise de la dépense fiscale et du patrimoine de l’Etat ;

 **R5**: La redevabilité de l’Etat est améliorée, notamment par le renforcement de la transparence budgétaire et des institutions formelles de contrôle (Cour des Comptes, IGE, IGF et Assemblée nationale) et des mécanismes informels de redevabilité (société civile et media) ;

 **R6:** Le climat des affaires est renforcé par l’amélioration du processus déclaratif d’impôt et la réduction des délais et des coûts liés au commerce transfrontalier ;

 **R14**: Les capacités des Organisations de la société civile (OSC), engagées dans la gouvernance économique et la défense des droits humains, sont renforcées.

Ainsi les résultats attendus du projet s’articulaient autour des trois composantes.

**Ces résultats portent sur :**

1. Le renforcement de l’efficacité de la Direction Générale des impôts (DGI), à travers sa modernisation ; y compris l’augmentation et la sécurisation des recettes collectées et l’élargissement de l’assiette fiscale ;

2. La réalisation d’un inventaire des actifs financiers de l’Etat ;

3. Le renforcement de la redevabilité de l'Etat et des fonctions d'audit et contrôle – à travers notamment le renforcement de l’opérationnalisation des acteurs du contrôle interne (IGE, IGF, CP3C) et externe (Cour des comptes, société civile).

**L’avenant n°1 au contrat du PACCAF** a intégré 2 résultats supplémentaires attendus du projet portant particulièrement sur l’appui à la Douane :

- La facilitation des affaires est développée et les recettes sécurisées ;

- Les missions de contrôle et de sécurité de la DGD sont renforcées.

Avec la clôture de ce projet, il est souhaité partager l’expérience de ce projet, pour sa capitalisation à travers l’élaboration de deux fiches de capitalisation dudit projet.

**Les expériences liées : i) la généralisation d’e-Tax, ii) et la géolocalisation des entreprises ont été identifiées comme des résultats importants. La capitalisation des bonnes pratiques, va concerner ces deux actions.**

**Aussi, le rapport final du projet n’a pas été complété à cause du départ de l’expert clé auprès des douanes, avant la fin du projet.**

**Du coup, certaines informations liées au cadre logique n’ont pas été fournies à la date du 31 décemvbre 22, qu’il convient de les compléter.**

# OBJECTIFS ET RESULTATS POURSUIVIS

## Objectifs de la mission

* Élaborer le système de suivi-évaluation, redevabilité et apprentissage (SERA), et le formaliser dans le Plan SERA du programme AMRIC afin d’assurer une collecte, une analyse et une utilisation systématique et efficace des informations de suivi-évaluation du programme.
* Finaliser les valeurs de référence et indicateurs liés au Cadre Logique du PACCAF afin de permettre au programme AMRIC d’avoir des valeurs de base, et réaliser la fiche de capitalisation pour deux succes stories du PACCAF à savoir : le e-tax et la géolocalisation des entreprise.

## Résultats attendus

* Une théorie du changement du programme détaillée et actualisée ;
* Une mise à jour des valeurs de base, des cibles, des sources d’information, des indicateurs, des risques, etc. du programme AMRIC ;
* Un Plan SERA conforme aux standards qualité d’EF et du bailleur, adapté au projet, formalisant un système de suivi-évaluation, qui prévoit notamment :
	+ La collecte de données avec des outils adaptés en fonction de la typologie des activités,
	+ Les responsabilités / répartition des tâches et plan de travail pour l'équipe du projet,
	+ Les respects des standards d’Expertise France et des exigences contractuelles,
* Une formation dispensée pour l’accompagnement des membres de l’équipe projet, les partenaires dans les administrations impliqués et les bailleurs de fonds, qui participeront au suivi-évaluation, et des outils développés afin de faciliter l’appropriation du système de suivi-évaluation du projet ;
* La finalisation des valeurs de référence et de la revue des indicatuers liés au CL, et deux fiches de capitalisation du projet PACCAF réalisées sur les bonnes pratiques du e-tax et la géolocalisation des entreprises.

# Description de la mission

## Principales activités

Dans le cadre de la mission, le consultant assurera notamment les activités suivantes :

### Développer et rédiger le plan de SERA (voir trame EF en annexe). 5 jours

Lors du cadrage de la mission, une réunion de lancement sera organisée avec le Chef de projet, le Chargé de projet et la Coordinatrice SERA. Des entretiens de cadrage complémentaires pourront être menés si besoin.

La mission démarrera ensuite avec une revue documentaire, suivie de l’animation d’un ou plusieurs atelier(s) de travail sur place en Guinée en septembre 2023 avec les parties prenantes (experts clés par composante, points focaux par administration, chef de projet, autres parties prenantes (UE, AFD) ). Ces ateliers devront aboutir aux résultats suivants :

* Revoir et détailler la théorie du changement du projet avec l’ensemble des parties prenantes ;
	+ Les participants comprennent les objectifs et les principes sous-tendant la démarche d’élaboration d’une théorie du changement ;
	+ La théorie du changement simplifiée est enrichie et étoffée, des impacts aux activités ;
	+ Les liens de changement et de causalité sont explicités ;
	+ Les hypothèses et risques inhérents au projet sont identifiés ;
	+ Les objectifs du projet et les moyens d’y parvenir font consensus ;
* Affiner les indicateurs de suivi-évaluation pour une meilleure articulation avec ceux du PISD sur la base de la théorie du changement et de la qualité des données disponibles ;
* Détailler les définitions, méthodes de calcul et désagrégations des indicateurs ainsi que la fréquence de collecte des données  ;
* Définir les valeurs de référence (baseline) et les cibles pour chaque indicateur ;
* Actualiser le cadre logique en conséquence à présenter au bailleur le cas échéant ;
* Trouver un accord sur les flux de données, mécanismes de collecte, traitement et analyse des données, espaces de stockage, logiciels et matériels utilisés, mécanismes de contrôle de la qualité des données et de reporting, pour pouvoir les décrire dans le plan SERA.
	+ Les responsabilités des membres du projet pressenties dans le système SERA sont les suivantes : le projet comporte 4 composantes, chacune pilotée par un expert clé, qui aura la responsabilité de la collecte et de la remontée des données relatives à sa composante. Le chef de projet aura la responsabilité d’un premier contrôle qualité et de la consolidation/analyse des données ;
* Déterminer précisément les sources : moyens d’accès, fiabilité, limites ;
* Définir un plan d’action détaillant les activités clés du dispositif de suivi-évaluation, redevabilité et apprentissage, le calendrier, le budget, les rôles et responsabilités.

L’expert.e pourra rédiger le plan SERA sur la base de tous ces éléments pré-cités. Le document sera alors revu et validé lors d’une réunion avec les mêmes personnes que la réunion de cadrage.

### Former l’ensemble des parties prenantes au suivi-évaluation. 2 jours

Une fois le plan SERA validé, l’expert.e sera en charge de former l’ensemble des membres du projet, des administrations concernées et des bailleurs de fonds qui auront des responsabilités au système de suivi-évaluation et ses mécanismes/outils élaborés dans le plan SERA. Cela aura pour but d’assurer une passation et de faciliter leur implication dans la mise en œuvre et l’utilisation du système de suivi-évaluation et apprentissage. Si l’expert.e n’est pas basé.e en Guinée, la formation pourra avoir lieu à distance. Elle se tiendra dans les 45 jours calendaires qui suivent la signature du contrat et le démarrage de la prestation.

### Assurer un contrôle de la qualité des données et actualiser le dispositif de suivi-évaluation et les outils de collecte et de suivi au gré de l’évolution du projet, si nécessaire. 5 jours

Sur une base bimensuelle l’année suivant la validation du plan SERA, assurer un contrôle de la qualité et de la fiabilité des données collectées/remontées/consolidées, vérifier que toutes sources de vérification sont bien archivées et disponibles, et correspondent aux données fournies. Emettre un court rapport de diagnostic et formuler des recommandations (environ 2 pages) en conséquence.

* + 1. **Finaliser les valeurs de référence et indicateurs liés au Cadre Logique du PACCAF afin de permettre au programme AMRIC d’avoir des valeurs de base, et réaliser la fiche de capitalisation pour deux succes stories du PACCAF. 5 jours**

Le projet PACCAF, projet de 4 ans et d’un montant de 4,5 millions € a été clôturé en décembre 2022.

Ce projet a permis, entre autres, le passage de l’économie informelle à l’économie formelle à travers l’affectation aux entreprises de numéros d’identification fiscale sécurisée, leur géolocalisation.

Ce processus a abouti à ce que ces entreprises soient fiscalement actives, c’est-à-dire soient imposées et paient leurs impôts.

 Sur la base du rapport final transmis du PACCAF, à travers une revue documentaire et des échanges avec les principaux bénéficiaires du projet, le consultant va :

» finaliser les valeurs de référence et les indicateurs liés au CL du PACCAF

» valoriser l’expérience du projet pour consolider les acquis dans le cadre du projet AMRIC ;

» réaliser les fiches de capitalisation sur l’e-tax et la géolocalisation liées au PACCAF.

Il est attendu que l’expert puisse consacrer : i) travaux pour développer et rédiger le plan de suivi-evaluation et apprentissage **(5 jours)**, ii) former l’ensemble des parties prenantes au suivi-évaluation **(2 jours)**, iii) un contrôle de la qualité des données et actualiser le dispositif de suivi-évaluation **(5 jour)**, et iii) finaliser et élaborer les deux fiches de capitalisation sur l’e-tax et la géolocalisation **(5 jours).**

# Livrables attendus

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Livrables | Forme | période |
| 1. Théorie du changement actualisé affinant les changements attendus et les hypothèses
 | schéma général accompagné de schémas plus détaillés pour chaque chaine d’impacts | 10 jours avant la date du COPIL (prévu en octobre 2023) |
| 1. Plan de suivi-évaluation provisoire incluant un cadre logique revu le cas échéant
 | Voir trame annexe 1 | 10 jours avant la date du COPIL (prévu en octobre 2023) |
| 1. Plan de suivi-évaluation définitif aprés éventuels amendements exigés par le COPIL
 | Voir trame annexe 1 | dans les 10 jours qui suivent la réception des conclusions du COPIL |
| 1. Rapports de contrôle qualité
 | libre | Sur une base bi mensuelle, dans les 10 jours qui suivent la réception des outils de suivi à jour |
| 1. Finalisation et élaboration des fiches de capitalisation sur l’e-tax et la géolocalisation liées au projet PACCAF
 | libre | 10 jours avant la date du COPIL (prévu en octobre 2023) |

Tous les rapports doivent être rendus en français.

# Organisation des travaux

## Modalités de coordination

L’expert.e Suivi-Evaluation travaillera sous la supervision du chef de projet AMRIC pour l’ensemble de la mission.

## Conditions de travail

Dans le cadre de la présente mission, le projet mettra à disposition de l’expert.e Suivi-Evaluation un téléphone portable (crédité) et un véhicule pour les visites de terrain.

Le projet prendra également en charge les dépenses liées à la mission de terrain en Guinée (le cas échéant): transport lieu de résidence-lieu de mission, hébergement et transport lors des visites de terrain, frais de visa, etc. selon le barème de perdiem en vigueur à Expertise France.

La langue de travail sera le français.

## L ieu et durée de la mission

La mission se déroulera à distance avec une mission de terrain à Conakry.

Début provisoire de la mission : **1er septembre 2023.**

Durée maximale de la mission : **17 jours** dans les 45 jours suivant la date de signature du contrat, puis 5 jours à mobiliser au besoin, durant les 300 jours calendaire suivants.

# Moyens

## Profil(s) demandé(s)

### Expertise attendue

**Qualifications et Expérience :**

* Au moins 7 ans d'expérience dans le suivi, la gestion de l'information, la collecte de données et/ou l'évaluation pour des projets/donateurs/organisations internationaux, projets de développement, de préférence dans les domaines humanitaire/développement social/éducation ou réfugiés, aide aux personnes déplacées ;
* Expérience préalable sur des projets en administration fiscales/gouvernance économique et financière d’au moins 3 ans ;
* Expérience en conception et gestion de base de données ;
* Une expérience en conception, animation et évaluation de formation pour adultes dans le domaine du suivi et évaluation sera considéré comme un atout;

**Compétences professionnelles :**

* Excellente compréhension des cadres de résultats et des indicateurs ainsi que des normes et applications internationales de SERA, notamment sur des projets financés par l’Union européenne ;
* Excellentes compétences en rédaction, en collecte/analyse/visualisation de données ;
* Des compétences en capitalisation et conception de matériel didactique serait fortement appréciée ;
* Maîtrise du Package Office ;
* Excellentes capacités de coordination et de travail d'équipe ;
* Excellente maîtrise du français, écrit et parlé (bonnes capacités de rédaction, de synthèse et d’analyse, etc.).

## Budget estimatif (facultatif)

L’enveloppe maximum disponible pour la prestation est de **15 000 € TTC**

Les dossiers de soumission devront inclure :

* Une offre technique (max.5 pages) incluant la compréhension des TDR, une proposition de méthodologie, une description des expériences similaires, avec le CV en annexe
* Une offre financière incluant le tarif journalier

Ils doivent être envoyés à (mettre l’adresse email ou le lien GEX) avant le (mettre la deadline)

# Annexes

* Théorie du changement
* Cadre logique du projet
* Trame Expertise France du plan SERA
* Fiche de déclaration sur l’honneur à renseigner

**DECLARATION SUR L'HONNEUR RELATIVE
AUX CRITERES D'EXCLUSION ET A L'ABSENCE DE CONFLIT D'INTERETS**

(Complétez ou supprimez les parties grisées en italiques entre parenthèses)

[Choisissez une option pour les parties grisées entre crochets]

[Le][La] soussigné[e] (nom du signataire du présent formulaire) :

* agissant en son nom propre (dans le cas d'une personne physique)

ou

* agissant en qualité de représentant de la personne morale suivante : (uniquement si l'opérateur économique est une personne morale)

dénomination officielle complète :

forme juridique officielle :

adresse officielle complète :

n° d'immatriculation à la TVA :

* déclare [que la personne morale susmentionnée][qu'il][qu'elle] ne se trouve pas dans une situation mentionnée aux articles 45 et 48 de l’Ordonnance 2015-899 du 23 juillet 2015 et notamment dans une situation faisant [qu'il][qu'elle] :
1. est en état ou fait l'objet d'une procédure de faillite, de liquidation, de règlement judiciaire ou de concordat préventif, de cessation d'activité, ou est dans toute situation analogue résultant d'une procédure de même nature existant dans les législations et réglementations nationales ;
2. a fait l'objet d'une condamnation prononcée par un jugement rendu par une autorité compétente d'un État membre ayant force de chose jugée pour tout délit affectant sa moralité professionnelle ;
3. a commis, en matière professionnelle, une faute grave constatée par tout moyen que les pouvoirs adjudicateurs peuvent justifier, y compris par une décision de la Banque européenne d'investissement ou d'une organisation internationale ;
4. n'a pas respecté ses obligations relatives au paiement des cotisations de sécurité sociale ou ses obligations relatives au paiement de ses impôts selon les dispositions légales du pays où [il][elle] est établi[e] ou celles du pays du pouvoir adjudicateur ou encore celles du pays où le marché doit s'exécuter ;
5. a fait l'objet d'un jugement ayant force de chose jugée pour fraude, corruption, participation à une organisation criminelle, blanchiment de capitaux ou toute autre activité illégale, lorsque ladite activité illégale porte atteinte aux intérêts financiers de l'Union ou de tout Etat membre ;
6. fait l'objet d'une sanction administrative pour s'être rendu[e] coupable de fausses déclarations en fournissant les renseignements exigés par le pouvoir adjudicateur pour sa participation à une procédure d'octroi d'une subvention ou de passation d'un autre marché, ou n'a pas fourni ces renseignements, ou pour avoir été déclaré[e] en défaut grave d'exécution de ses obligations en vertu de marchés ou de subventions financés par le budget de l'Union ou de tout Etat membre.
* (Uniquement pour les personnes morales autres que les États membres et les autorités locales, autrement supprimer la mention) déclare que les personnes physiques ayant le pouvoir de représentation, de décision ou de contrôle[[1]](#footnote-1) sur l'entité légale susmentionnée ne se trouvent pas dans la situation visée aux points b) ou e) ci-dessus ;
* déclare [que la personne morale susmentionnée][qu'il][qu'elle] :

g) ne se trouve pas en situation de conflit d'intérêts par rapport au marché; un conflit d'intérêts peut notamment résulter d'intérêts économiques, d'affinités politiques ou nationales, de liens familiaux ou sentimentaux, ou de tout autre type de relations ou d'intérêts communs ;

h) fera connaître, sans délai, au pouvoir adjudicateur toute situation constitutive d'un conflit d'intérêts ou susceptible de conduire à un conflit d'intérêts ;

i) n'a pas consenti, recherché, cherché à obtenir ou accepté, et s'engage à ne pas consentir, rechercher, chercher à obtenir ou accepter, d'avantage, financier ou en nature, en faveur ou de la part d'une quelconque personne lorsque cet avantage constitue une pratique illégale ou relève de la corruption, directement ou indirectement, en ce qu'il revient à une gratification ou une récompense liée à l'attribution du marché ;

j) a fourni des renseignements exacts, sincères et complets au pouvoir adjudicateur dans le cadre de la présente procédure de passation de marché ;

* reconnaît [que la personne morale susmentionnée][qu'il][qu'elle] peut être frappé[e] de sanctions administratives et financières s'il est établi que de fausses déclarations ont été faites ou que de fausses informations ont été fournies.

En cas d'attribution du marché, les éléments suivants sont fournis sur demande et dans le délai fixé par le pouvoir adjudicateur :

Pour les cas mentionnés aux points a), b) et e), un extrait récent du casier judiciaire est requis ou, à défaut, un document équivalent récent, délivré par une autorité judiciaire ou administrative du pays d'origine ou de provenance, faisant apparaître que les exigences concernées sont satisfaites. Si le soumissionnaire est une personne morale et que le droit national du pays dans lequel il est établi ne prévoit pas la fourniture de tels justificatifs pour les personnes morales, ces documents sont demandés pour les personnes physiques, comme les chefs d'entreprise ou toute personne ayant le pouvoir de représentation, de décision ou de contrôle du soumissionnaire.

Dans le cas visé au point d) ci-dessus, des attestations ou des courriers récents, émis par les autorités compétentes de l'État concerné, sont requis. Ces documents doivent apporter la preuve du paiement de tous les impôts, taxes et cotisations de sécurité sociale dont le soumissionnaire est redevable, y compris la TVA, l'impôt sur le revenu (personnes physiques uniquement), l'impôt sur les sociétés (personnes morales uniquement) et les charges sociales.

En ce qui concerne les situations décrites aux points a), b), d) et e), lorsqu'un document visé aux deux paragraphes ci-dessus n'est pas délivré dans le pays concerné, il peut être remplacé par une déclaration sous serment ou, à défaut, une déclaration solennelle, faite par l'intéressé devant une autorité judiciaire ou administrative, un notaire ou un organisme professionnel qualifié du pays d'origine ou de provenance.

Si le soumissionnaire est une personne morale, des renseignements concernant les personnes physiques ayant le pouvoir de représentation, de décision ou de contrôle sur cette personne morale ne doivent être fournis qu'à la demande du pouvoir adjudicateur.

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| NomPrénom | Fonction | Date :Signature |

1. À savoir les chefs d'entreprise, les membres des organes de direction ou de surveillance et les personnes physiques détenant, à titre individuel, la majorité des parts. [↑](#footnote-ref-1)